

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol, sur un terrain lieu-dit «Cayenne» sur le territoire de la commune de SAINT-JEAN-DE-VEDAS

Par arrêté n° 2026-03-DRCL-0105 du 16 mars 2026, une enquête publique, d'une durée de 30 jours, est prescrite **du mercredi 8 avril 2026 (9h00) au jeudi 7 mai 2026 (17h00) inclus**.

La Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Jacques ARMING, en qualité de commissaire enquêteur.

Monsieur **Bastien BUTSCHER**, chef de projets, est la personne auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés : adresse mail : b.butscher@votalia.com - adresse postale : Société VOLTALIA, 45 Impasse de la Draille – 13290 AIX-EN-PROVENCE

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers qui intègrent l'étude d'impact réglementaire et l'avis de l'Autorité environnementale, seront déposés et consultables :

– sur le site internet des services de l'État : <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2/PHOTOVOLTAIQUE/Parc-photovoltaïque-Cayenne-Saint-Jean-de-Vedas>

– sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête au lien suivant : www.democratie-active.fr/roumanis/

– au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Par ailleurs, le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête, **du mercredi 8 avril 2026 (9h00) au jeudi 7 mai 2026 (17h00) :**

– sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie de Saint-Jean-de-Védas, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture des bureaux soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;

– par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de Saint-Jean-de-Védas siège de l'enquête :

Monsieur le Commissaire enquêteur (Parc Photovoltaïque au sol Saint-Jean-de-Védas)

Hôtel de ville

4 rue de la Mairie

34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS

– les déposer par voie électronique sur l'adresse suivante : www.democratie-active.fr/roumanis/

– les déposer par courriel à l'adresse suivante : roumanis@democratie-active.fr

Monsieur Jacques ARMING, commissaire enquêteur, accueillera le public et recevra les observations et propositions en mairie de Saint-Jean-de-Védas à l'adresse ci-dessus, pendant les permanences établies aux jours et heures suivants :

- **mercredi 8 avril 2026 de 9h00 à 12h00 ;**
- **mercredi 22 avril 2026 de 9h00 à 12h00 ;**
- **jeudi 7 mai 2026 de 14h00 à 17h00 ;**

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Les conseils municipaux des communes de Saint-Jean-de-Védas, siège de l'enquête, de Fabrègues, Villeneuve-les-Maguelone et de Mireval ainsi que Montpellier Métropole Méditerranée et Sète Agglopôle Méditerranée, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique. Ne pourra être pris en considération qu'un avis exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Toute personne pourra prendre connaissance à la Préfecture, Direction des Relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et dans les mairies concernées du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur qui seront également publiés, pendant un an, sur le site internet des services de l'État : www.herault.gouv.fr.

La décision prise par la Préfète de l'Hérault, susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est la délivrance d'un permis de construire ou un refus.